

Rouvray Sainte Croix: Les Cahiers de doléances

Avertissement:!!Le document reproduit ci-dessous est la transcription intégrale des cahiers de doléances de cette commune, retrouvés aux Archives du Loiret par Jean-Claude DOLIVET chercheur et historien amateur d'histoire locale, que 'loirebeauce-encyclopedia' <loirebeauce-encyclopedia.com> <loirebeauce-encyclopedia.com>tient à remercier </loirebeauce-encyclopedia.com></loirebeauce-encyclopedia.com>r.

Les Cahiers de Doléances de ROUVRAY-SAINTE-CROIX.

Dép. Loiret. Arr. Orléans. Con. Patay.

Gén. El. Gren. Dioc. Orléans.

.JOUSSE. – 39 feux. 180 communicants. Chapitre de Sainte-Croix. 2 ,justices, r. au b. d'Orléans. De Patay pour le marché et d'Orléans pour la poste aux lettres.

Br. de Langennerie. A ... (le chiffre manque) lieues de Langennerie, 5 d'Orléans et 1/2 de Patay. Route d'Aschères. Plaine. Beauce. 500 arpents de terres labourables. 3 arpents de vignes. Un hameau, qui est Moret.

La cure est à portion congrue ; à la collation (lu chapitre de Sainte-Croix.

1768. – 46 feux. Chapitre de Sainte-Croix. Blé.

DÎME. – Terres labourables : une gerbe de 44 pouces par mine de 66 perches (de 20 pieds la perche).

TAILLE de la paroisse en 1788.– 3,702 l 15 s., dont 1,795.15 pur le principal et 1,907 pour les impositions accessoires et la capitation.

Procès-VERBAL. – Assemblée électorale le samedi 28 février, au banc-d'œuvre de l'église, sous la présidence de Guillaume-Anne Salomon de la Saugerie conseiller du roi, docteur-régent en l'Université d'Orléans, avocat en Parlement, bailli de la justice temporelle de Sainte-Croix d'Orléans.

-Population : 33 feux- Comparants : Jacques Soulas ; Pierre Chaufton

(325.15 + 340.2) ; Denis Morize (118 +125,7) ; Michel Leroy (12 +12,15) ;

Jean Marotte (27 +28,15) ; Jean Chaintiou (9.15 +10,5) ;

Pierre Lefort (64+68) ; Claude Gidoïn (1) ; Charles Perrault (101.10 + 107.10) ;

Germain Echard (18.10 +19.13) ; Denis Lecomte (14,15 +15.13). –

Députés : Denis Morize ; Jean Chaintiou.

Population en 1790. – 152 habitants.

Messieurs, voilà l'objet de nos demandes :

Premièrement. – On demanderait que les tailles et autres impositions accessoires soient diminuées d'un quart, attendu que la paroisse est trop surchargée.

Secondement. – Un droit de champart levé sur la douzième partie des biens de la paroisse et une dîme qu'on n'en connaît (C'est-à-dire : dont on ne connaît pas) pas la jauge ; les fermiers en prennent sans compte ni mesure, ce qui devient onéreux à la paroisse ; on demanderait qu'il y eût une règle de quarante à quarante-deux pouces (sous entendre par gerbe), ou l'évaluation en argent.

Troisièmement. – On demanderait que les voituriers et manœuvres pour la corvée fussent payés de leur salaire, attendu qu'une partie n'ont (*sic*) point de pain et travaillent le reste du jour pour rien ; car ce serait malheureux que de vouloir détruire le Tiers état que Sa Majesté regarde comme ses enfants, ce qui est digne d'un père tendre.

Quatrièmement. – On demanderait que le sel, qui est un des premiers aliments de la vie, fût libre et en commerce, parce qu'il est d'une cherté qui empêche le pauvre d'en user à son besoin, ce qui occasionne beaucoup de misère dans plusieurs familles.

Cinquièmement. – On demanderait qu'il n'y eût point de mendiants, ce qui cause un grand libertinage à la jeunesse qu'on accoutume à mendier, font (les jeunes gens deviennent) des fainéants, ce qui occasionne à la suite des voleurs, et si chaque paroisse nourrissait ses pauvres, ça mettrait une grande tranquillité dans les provinces ; De plus, la réforme de la justice, et que les causes soient jugées en dernier ressort clans la province ; la fixation des contrôles (C'est-à-dire : des droits de contrôle) à une même somme pour toutes

sortes d'actes, la suppression des frais d'aides. (C'est-à-dire : des frais occasionnés par les droits d'aides.)

Sixièmement. – On demanderait que notre petite paroisse ne fût point supprimée pour être annexée à d'autres plus fortes ce qui occasionnerait que beaucoup [de] monde serait privé des instructions nécessaires à leur salut par le grand éloignement qui se trouverait, surtout dans les campagnes que (*sic*, pour où) les chemins sont impraticables, surtout en hiver; en outre, la grande dépense qu'on afaite pour réparer l'église et le presbytère qui serait une (*sic*) ouvrage perdue qui a coûté quatre à cinq mille livres qui a altéré (*sic*) les habitants.

Septièmement. – On demanderait que les fermiers ne soient point obligés aux réparations des églises et presbytères, ce qui leur cause une grande dépense, que changeant de paroisse à autre (C'est-à-dire : lorsqu'ils changent (passent) d'une paroisse à une autre), et on demanderait que ce fût les propriétaires qui paient les réparations.

Huitièmement. – On demanderait que les fiefs fussent supprimés, attendu que, dans nos campagnes, un particulier qui a un petit bien en fief, et père de quatre à cinq enfants, il peut se trouver que le fils aîné aura tout le fief et que les autres enfants n'auront rien: voilà la division de famille (C'est-à-dire : voilà la division qui éclate dans la famille).

On demande qu'il ne soit désormais levé aucun impôt sans le consentement des [États] généraux ;
L'établissement des États provinciaux et le retour périodique des États généraux, et que les voix y soient comptées par tête et non par ordre ; La défense de casser les baux et de réunir plusieurs fermes sur une même tête.

(Suivent 7 signatures : celles de Pierre Chaufton, Claude Gidoin, Michel Leroy, etc.)